



Parlement francophone bruxellois **(Assemblée de la Commission communautaire française)**

Session 2019-2020

Séance plénière du lundi 20 avril 2020

Compte rendu

Sommaire

Pages

ORGANISATION DES TRAVAUX 3

EXCUSÉS 3

ORDRE DU JOUR 3

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

- *PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIVE À LA TENUE DE RÉUNIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AVEC PRÉSENCE PHYSIQUE PARTIELLE OU HORS PRÉSENCE PHYSIQUE*

- *Discussion générale*

(Orateurs : Mme Delphine Chabbert, rapporteuse, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, Mme Barbara de Radiguès, M. Michael Vossaert, Mme Françoise De Smedt, M. Christophe De Beukelaer et Mme Victoria Austraet) 3

- *Discussion et adoption de l'article unique* 5

VOTE RÉSERVÉ

- *DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIVE À LA TENUE DE RÉUNIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AVEC PRÉSENCE PHYSIQUE PARTIELLE OU HORS PRÉSENCE PHYSIQUE* 5

CLÔTURE 6

ANNEXE

- *RÉUNIONS DES COMMISSIONS* 7

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 15h02.

M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 19 mars 2020 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

Mesdames et Messieurs les députés, Madame la ministre-présidente, chers collègues, nous vivons des moments particuliers qui imposent une organisation spécifique. Dans le souci de respecter les directives en matière de limitation des contacts, nous avons réparti les députés dans deux salles.

Ils peuvent y suivre les débats et, le cas échéant, demander la parole. Ils seront alors introduits dans l'hémicycle. L'impératif légal d'être réuni pour délibérer est ainsi respecté.

Comme vous en avez été informés, chaque député doit déposer son bulletin de vote papier dans l'urne qui se trouve dans le local qui lui a été communiqué. À la remise du bulletin, il signera la liste des présences.

À la fin du vote, les urnes seront portées dans l'hémicycle et je donnerai lecture de chaque bulletin afin de réaliser le décompte des votes.

Je proclamerai ensuite les résultats.

Si personne ne demande la parole, il en est ainsi décidé.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplowicz, Christophe Magdalijns, M. Emin Ozkara, M. Matteo Segers et Mme Viviane Teitelbaum ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du 17 avril dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 20 avril 2020.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Sa Majesté le Roi Philippe à l'occasion de son anniversaire.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIVE À LA TENUE DE RÉUNIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AVEC PRÉSENCE PHYSIQUE PARTIELLE OU HORS PRÉSENCE PHYSIQUE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de modification du Règlement relative à la tenue de réunions par voie électronique avec présence physique partielle ou hors présence physique, déposée par Mme Magali Plovie [doc. 16 (2019-2020) n° 1].

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

Mme Delphine Chabbert, rapporteuse.- En Bureau élargi du 17 avril, nous avons débattu de la proposition de modification du Règlement déposée par Mme Plovie, présidente du Parlement. Une discussion générale s'en est suivie. Avant toute chose, des commissaires ont tenu à remercier tous les services qui permettent la continuité du travail parlementaire.

Un commissaire a insisté sur l'importance de disposer de garanties quant à l'authentification des députés qui vont participer à un vote. Il y a également eu une discussion sur la légalité des décisions prises virtuellement par l'organe du Bureau, ainsi que sur la publicité des débats.

Le greffier a rappelé que le Bureau et le Bureau élargi peuvent se réunir en visioconférence avec l'accord du président et du greffier quand cela s'avère nécessaire. Un deuxième commissaire a rappelé que la publicité des votes des réunions en séance plénière pouvait s'avérer utile. Ce point a fait l'objet d'un débat.

Nous avons ensuite également parlé de l'absence d'harmonisation des textes entre celui déposé au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et celui déposé au Parlement francophone bruxellois.

Mme la présidente a confirmé que le Parlement francophone bruxellois recourt au même type de vote que celui adopté au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle a par ailleurs insisté sur le fait que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale organisera une évaluation du premier vote électronique, qui aura lieu ce vendredi 24 avril.

Enfin, l'ensemble des commissaires se sont réjouis de la continuité des débats et ont remercié la présidente pour sa proposition de modification du Règlement.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Mon groupe et moi-même nous réjouissons de soutenir ce texte, qui doit permettre à la démocratie de poursuivre ses travaux. Néanmoins, il serait opportun, en temps utile, de veiller à ce que le texte de la Région et celui de la Commission communautaire française soient les plus identiques possible, ce qui n'a pas pu être le cas aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, il est important de nous permettre de travailler en cette période très particulière et de réfléchir à l'évolution de nos modes de travaux dans des circonstances parfois dramatiques, afin que ce Règlement

puisse nous fournir les outils dont nous ne disposions pas au début de cette crise pour jouer pleinement notre rôle.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je tiens d'abord à remercier ma collègue, Mme Chabbert, pour son excellent rapport. Elle a bien relayé mes remarques en matière d'identification et de sécurisation du système que nous utilisons.

Je me réjouis de l'adoption de cette modification du Règlement, qui nous permet d'introduire le vote à distance et d'ainsi garantir la continuité du contrôle parlementaire et le débat démocratique.

Je tiens à vous remercier, Madame la présidente, ainsi que votre homologue, le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rachid Madrane, sans oublier l'ensemble des services du Parlement, qui ont permis la réalisation de cette nouvelle prouesse technique et logistique.

Une institution comme la Commission communautaire française démontre au quotidien toute son importance. Celle-ci est d'ailleurs fortement mise en lumière en cette période de pandémie.

C'est pourquoi j'aimerais, au nom du groupe socialiste, remercier l'administration et l'ensemble des services et des asbl agréées qui œuvrent au quotidien en cette période de crise sanitaire. Nous ne pouvons que saluer le travail réalisé par l'ensemble des secteurs du non-marchand. D'aucuns remettent souvent en question cette institution communautaire et l'architecture bruxelloise. Or, celle-ci démontre encore plus aujourd'hui sa vitalité et sa proactivité.

J'adresserai un dernier mot à mes collègues du groupe PS, ainsi qu'à mes collègues de la majorité et de l'opposition : « Vous me manquez. Tenez bon, prenez soin de vous et de vos proches. ».

(Applaudissements)

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- Je voudrais commencer par remercier les services, qui ont permis la tenue de ce vote. Comme cela a déjà été souligné, nous sommes tous très heureux de nous voir. Nous avons d'ailleurs une pensée pour tous ceux qui n'ont pas pu être présents, pour cause de maladie ou pour des raisons familiales.

Ne pas organiser de réunion physique, c'est évidemment protéger les services et les députés que nous sommes, pour pouvoir continuer à effectuer notre travail parlementaire. Cela vaut donc la peine de s'organiser de manière virtuelle.

L'adaptation du Règlement à laquelle nous procédons aujourd'hui vise véritablement à permettre que le travail parlementaire puisse se développer dans toutes ses dimensions. Mon groupe va donc, bien évidemment, soutenir ce texte. Le rapport très complet a bien montré l'étendue de nos discussions lors de la réunion de la commission spéciale du Règlement.

Je ne vais pas tout répéter, mais je souhaite m'attarder sur un point, qui a également été souligné dans le rapport, car le diable se trouve souvent dans les détails. La manière dont les travaux seront organisés a toute son importance, car il s'agira de préserver les données, ainsi que de s'assurer que tout le monde aura la possibilité de s'exprimer et que les bonnes personnes s'expriment. En Bureau élargi et au niveau des services, auxquels nous faisons confiance, nous pourrons analyser le déroulement des débats.

Enfin, ce type de situation doit évidemment rester une exception. En l'occurrence, il s'agit d'une exception sanitaire. Elle doit le rester. Il est possible de se réunir physiquement et je plaiderai pour que nous ne soyons pas les derniers à sortir du confinement.

Le personnel des services de la Commission communautaire française travaille au quotidien sur le terrain, dans des conditions qui ne sont pas faciles. Pour notre part, nous nous remettrons aussi au travail en nous réunissant, car la qualité des réunions par visioconférence n'est pas toujours idéale. Pour avoir de vrais échanges, revenons donc le plus rapidement possible physiquement au Parlement.

Pour le plaisir de collaborer et la qualité de notre travail, indispensable en cette période, ne soyons donc pas les derniers à sortir du confinement.

(Applaudissements)

M. Michael Vossaert (DéFI).- Nous constatons aussi une remise en question de notre manière de travailler. Comment peut-on être actif durant cette crise, à titre individuel et dans nos groupes parlementaires ? Je rejoins les propos de Mme de Radiguès. Nous ne devons pas être les derniers. Nous avons des solutions pour nous réunir : la visioconférence est un outil déjà largement pratiqué dans d'autres secteurs.

Une série d'entreprises ont déjà adopté ce modèle pour poursuivre le travail. Nous devons continuer à travailler dans l'intérêt de nos concitoyens. Quel que soit le niveau de pouvoir, nous pouvons apporter une solution à cette crise que j'espère la plus courte possible.

(Applaudissements)

Mme Françoise De Smedt (PTB).- Je me réfère à ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Merci.

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Aujourd'hui, nous votons une disposition qui permettra d'éviter de nous réunir physiquement et de voter à distance grâce à une technologie répandue, puisqu'il suffit d'un ordinateur équipé d'un micro et d'une webcam, d'une connexion internet et d'un logiciel de vidéoconférence suffisamment puissant.

Comment se positionner sur ce sujet ? Tout d'abord, en considérant qu'une technologie n'est, par essence, ni bonne, ni mauvaise. C'est l'utilisation que l'on en fait qui peut l'être et qui doit donc impérativement être questionnée et débattue dans nos enceintes parlementaires. La crise du coronavirus nous révèle l'urgence que nous, femmes et hommes politiques, reprenions la main sur ce sujet, qui sera d'ailleurs un des sujets centraux du XXI^e siècle. Or, nous devons l'admettre, depuis 20 ans, nous l'avons délaissé en le laissant trop aux mains des entreprises et – plus grave – d'autres puissances mondiales.

Nous considérons comme bonne cette utilisation de la technologie quand elle permet la continuité de l'action publique en période de pandémie, quand elle aide à prévenir certaines maladies chez les patients à risque, quand elle permet à notre enseignement d'adopter un rythme d'apprentissage différencié, adapté au tempo de chaque élève, quand elle permet d'éviter la triche et la fraude. Je pense ici particulièrement aux applications de la « blockchain ».

Mais nous devons nous opposer avec force à la mauvaise utilisation de la technologique : celle qui marginalise une partie de la population, notamment parmi nos aînés ; celle qui porte atteinte à l'humanité et à la nécessaire nuance des décisions ; celle qui enregistre à notre insu des données sur nos téléphones pour l'envoi de marketing ciblé ou à des fins sécuritaires exagérées ; celle qui, au fond, sous le couvert de notre bien, porte atteinte à nos droits fondamentaux.

Nous devons avoir ces débats sans caricature, car ils s'élèvent bien au-delà du traditionnel clivage gauche-droite. Ils n'ont même plus rien à voir avec cela.

Dans les semaines qui viennent, nous le constaterons à travers deux sujets fondamentaux : d'abord le « *tracking* », ce traçage numérique qui, selon la façon dont il sera utilisé, contribuera au déconfinement ou baflouera notre droit à la vie privée ; puis la 5G qui, elle aussi selon la façon dont elle sera utilisée, ouvrira de superbes opportunités, notamment médicales, ou sera une catastrophe environnementale et accélérera encore le rythme d'existences déjà surmenées.

Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de se prononcer sur le fond de ces dossiers, mais je formule une exigence, celle d'une transparence totale sur les débats qui traitent de la place de la technologie. Ces débats doivent avoir lieu dans nos Parlements et avec un haut degré de participation citoyenne.

Pour le vote à distance qui nous occupe aujourd'hui, les signaux sont évidemment au vert. La technologie est utilisée à bon escient. Nous voterons donc positivement.

Au nom du groupe cdH, je remercie vivement les services du Parlement qui adoptent, depuis quelques semaines et avec un grand professionnalisme, des nouvelles procédures et manières créatives de travailler et de se réunir.

(Applaudissements)

Mme Victoria Austraet (Indépendante).- Je me réfère à ce que j'ai dit lors de la séance plénière de ce jour du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Discussion et adoption de l'article unique

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion de l'article unique.

Il n'y a pas d'amendement.

Article unique

§ 1^{er}.- Il est inséré un Titre VIII ainsi rédigé :

« *Titre VIII – Des réunions par voie électronique avec présence physique partielle ou hors présence physique* »

Article 107

1. Lorsqu'en raison d'une crise sanitaire révélant une situation dangereuse pour la santé humaine, les autorités fédérales adoptent des mesures visant à restreindre les mouvements de la population ou à l'éloigner de lieux ou de zones exposés aux risques, le Bureau peut, sur proposition du président, après

consultation des présidents des groupes politiques, décider en vue d'adopter une ou plusieurs résolutions urgentes qu'il désigne, que les parlementaires participent au débat et expriment leur vote sans être physiquement présents dans l'hémicycle.

Le greffier prend les dispositions utiles afin que les parlementaires puissent suivre le débat par voie électronique, exercer leur droit de parole et d'amendement et exprimer librement leur suffrage.

Le vote intervient par appel nominal ou par voie électronique. Le président énonce les votes valablement exprimés et donne connaissance du résultat du scrutin.

2. Une même décision peut être prise pour les délibérations et votes au sein des commissions et du Comité du Parlement.
3. Une même décision peut être prise pour le développement des interpellations, des questions orales ou tous autres travaux en séance plénière, en commission ou en Comité.
4. De l'accord du président et du greffier, le Bureau et le Bureau élargi peuvent également tenir, même en dehors de ces circonstances exceptionnelles, des réunions pour lesquelles tout ou partie de ses membres siègent par voie électronique.

Le greffier prend les mesures utiles pour s'assurer de l'identité des participants et de leur libre participation.

5. Pour le surplus, les différentes dispositions du présent Règlement restent d'application, *mutatis mutandis*.

§ 2.- Disposition transitoire

Les points 2 à 5 de l'article 107 visés au § 1^{er} sont d'application immédiate sans décision du Bureau, et ce jusqu'à la levée complète du confinement actuel ou l'adoption d'une décision contraire du Bureau.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

La discussion de l'article unique est close.

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de modification du Règlement relative à la tenue de réunions par voie électronique avec présence physique partielle ou hors présence physique, déposée par Mme Magali Plovie [doc. 16 (2019-2020) n° 1].

Dès à présent, j'invite les députés présents dans l'hémicycle à exprimer leur vote sur ce texte.

Il en est de même pour ceux qui sont regroupés dans la Salle des glaces.

Vous êtes invités à signer une feuille de présence avant de déposer votre bulletin de vote dans l'urne qui sera déposée à cet effet dans les deux salles de réunion.

Le vote commence.

- 65 membres ont pris part au vote ;

65 membres répondent oui.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysels, Jamal Ikazban, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Bertin Mampaka Mankamba et Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de modification du Règlement relative à la tenue de réunions par voie électronique avec présence physique partielle ou hors présence physique est adopté.

Elle sera notifiée à l'ensemble des députés et des membres du Gouvernement.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine séance se fera sur convocation.

La séance est levée à 15h30.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Caroline De Bock, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Céline Fremault, Zoé Genot, Marc-Jean Ghysels, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Gladys Kazadi, Sadik Koksal, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Luc Vancauwenberge, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert, David Weytsman

ANNEXE

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT

Vendredi 17 avril 2020

- 1. Proposition de modification du Règlement relative à la tenue de réunions par voie électronique avec présence physique partielle ou hors présence physique,
déposée par Mme Magali Plovie
doc. 16 (2019-2020) n° 1**

- 2. Divers**

Membres présents : Mme Delphine Chabbert, M. Christophe De Beukelaer, Mme Barbara de Radiguès, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Hasan Koyuncu, M. Christophe Magdalijns, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

